



22 ANS D'ATTENTE, ÇA SUFFIT !

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Combien de temps encore allons-nous perdre ?

- ▶ En 2004, le SPS alertait déjà sur la nécessité d'une véritable reconnaissance statutaire des surveillants.
- ▶ En 2005, les organisations syndicales majoritaires refusaient le passage en catégorie B.
- ▶ En 2013, une réforme statutaire était signée à coût nul, sans revalorisation réelle. Zéro Euro.
- ▶ En 2018, malgré une mobilisation massive de tous les surveillants, toujours pas d'indemnitaire et de statutaire afin de valoriser les agents assumant pourtant de nouvelles missions.
- ▶ En 2022 et puis en 2023, enfin une fusion des grades et l'obtention de la catégorie B, mais ces réformes mal construites ont généré des inversions de carrière et de nouvelles injustices.

22 ans plus tard, le constat est brutal :

**Les carrières sont cassées.
Les encadrants sont oubliés.
Les agents paient.**

À chaque étape, le même scénario se répète. L'Administration temporise. Les syndicats majoritaires appellent à la « raison ». On accepte des demi-mesures... en promettant de corriger plus tard. Et successivement... les mêmes constats reviennent. Toujours...

Pourtant, la catégorie B en est une belle illustration, cette réforme aurait dû marquer une véritable rupture « HISTORIQUE », plutôt que de devenir un compromis bancal.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes dans les négociations. C'est un fait. **Mais lorsqu'on est l'OS majoritaire, on ne fait pas que participer : on oriente, on bloque... Ou à défaut, on accepte ce qui vient de l'administration !!! Et dans ce cas, on ne scande plus « rien lâcher ».**

Les conséquences sont désastreuses :

- **Grilles indiciaires incohérentes et injustes,**
- **Inversions de carrière,**
- **Brigadiers-chefs et les Majors encadrants laissés de côté,**
- **Réformes pensées à moindre coût,**

Pendant que certains se félicitent de « l'avancée soi-disant Historique », la réalité du terrain est toute autre. Les brigadiers-chefs et majors encadrants voient leurs responsabilités exploser en assurant la stabilité des détentions, mais sans grille salariale à la hauteur, sans reconnaissance statutaire cohérente ! Pour les agents de l'application, les exigences augmentent, mais la reconnaissance statutaire, **elle reste incomplète**, comme en 2005, comme en 2013, comme en 2018, et désormais comme en 2022 et en 2023 ! Toujours le même enlisement !

.../...



Les questions sont pourtant simples :

Le Corps d'Encadrement et d'Application va-t-il encore attendre vingt-deux ans pour être reconnu à sa juste valeur ?

Faut-il continuer à accepter des réformes inachevées... en espérant des corrections plus tard ?

Les organisations syndicales majoritaires vont-elles encore « gagner du temps » en acceptant les demi-mesures proposées par l'administration ?

Ou alors, allons-nous enfin changer de méthode ?

Depuis 2004, le SPS, aujourd'hui SPS-CEA, porte les mêmes combats : une reconnaissance statutaire réelle, une cohérence de carrière pour l'ensemble du CEA avec notamment des fusions de grilles. Le SPS-CEA refuse des réformes bâclées et des signatures de résignation.

Qu'en sera-t-il avec l'imbroglio des inversions de carrière et la proposition faite, tel un camelot, par l'administration pour tenter de dédommager les agents impactés par les réformes successives ?

Une chose est sûre, les agents du CEA :

- Ne veulent plus attendre une génération de plus ;
- Ne veulent plus de réparations après coup ;
- Ne veulent plus qu'on leur explique « qu'il fallait bien accepter ».

Les agents et le SPS-CEA veulent des réformes justes, une reconnaissance complète (statutaire et indemnitaire) du CEA, avec une administration contrainte d'avancer, et des syndicats qui imposent, au lieu d'accompagner le ralentissement.

22 ans, ça suffit !

Le temps perdu ne se rattrape jamais.

Le SPS-CEA : Le syndicat qui refuse d'attendre pendant que d'autres temporisent.

Le 12/05/2026, le Bureau Central National

Le SPS, le Syndicat 100% -CEA

Le Bureau Central National

Site Internet : www.sps-cea.fr

E-mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr